

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26068

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération n°2 du Conseil Municipal du 29 Mars 2026  
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**CONVENTION POUR LA MISE À DISPOSITION DU DOMAINE DE PRAT MARY  
JUILLET 2026**

\*\*\*\*\*

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la décision du maire n°25199 du 18 décembre 2025 relative à l'actualisation des tarifs de location des salles et matériel municipal.

Vu les demandes reçues les 5 janvier, 11 janvier et 14 avril 2026 pour organiser des évènements privés.

J'ai décidé de mettre à la disposition de :

- Madame Sabine RENAULT, dont l'adresse est à Carcassonne, le domaine de Prat Mary du vendredi 3 juillet 2026 au lundi 6 juillet 2026.
- Madame Eva SORLI, dont l'adresse est à Carcassonne, le domaine de Prat Mary du vendredi 10 juillet 2026 au lundi 13 juillet 2026.
- Madame Ophélie PECOURT, dont l'adresse est à Carcassonne, Le domaine de Prat Mary du vendredi 24 juillet 2026 au lundi 27 juillet 2026.

**Les présentes mises à disposition sont consenties à titre onéreux.**

J'ai décidé de signer les conventions de mise à disposition qui ont pour but de fixer les modalités de ces mises à disposition.

Carcassonne, le 9 juin 2026

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260609-32523-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2026  
Publication : 15/06/2026